Vos questions / nos réponses

Délit de faciès ?

Par Profil supprimé Postée le 14/07/2014 10:17

> Bonjour,
> J'ai un copain qui s'est fait contrôler par la gendarmerie pour un contrôle de papier (à la base), il n'avait commis aucune infraction au code de la route.
> Après avoir contrôler ses papiers, ils lui ont demandés de souffler dans l'éthylotest, qui s'est révéler négatif, à la suite de quoi ils ont décider de lui faire un test salivaire, est-ce que nous pouvons prouver que c'est du délit de faciès car mon ami à un look punk, et nous avons bien vu qu'ils lui feraient tout les tests possible et imaginable pour trouver quelque chose de toute façon ?
> Merci d'avance

Mise en ligne le 16/07/2014

Bonjour,

Vous ne pouvez pas contester ce contrôle ni prouver quoi que ce soit. Les forces de police et de gendarmerie ont parfaitement le droit d'effectuer des contrôles routiers assortis de dépistage (alcool et stupéfiants) sans avoir besoin de "présomption" ou de soupçons particuliers. Ainsi, n'importe quel(le) conducteur(trice) est susceptible de subir un test de dépistage au volant.

Cordialement.